

DECISION DU MAIRE 2023/023

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché de réfection
de la Maison de
Quartier Joseph
Vincent**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de restaurer les locaux de la Maison de Quartier Joseph Vincent,

Vu les candidatures et les offres des entreprises réceptionnées par la Commune

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de réfection de la salle Joseph Vincent comme suit :

LOT	Compagnie attributaire	Montant en € HT
Lot n°1 Charpente couverture	SAS LAGOUTTE Le Vigneau 71140 BOURBON-LANCY	35 101 € HT
Lot n°2 Menuiserie	EBENISTERIE POMMIER ZA de Somat Les Alouettes 71140 BOURBON-LANCY	25 793 € HT
Lot n°3 Chauffage- ventilation	MARION SN 41, Avenue du Général de Gaulle 71140 BOURBON-LANCY	11 669,79 € HT
Lot n°4 Electricité	SARL DAGOUNEAU Le Champ Valentin 71140 LESME	11 815 € HT
		84 378,79 € HT

ARTICLE 2 : le montant total des travaux est ainsi porté à **84 378,79 € HT soit 101 254,55 € TTC.**

ARTICLE 3 : le présent marché sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 6 Avril 2023

Edith GUEUGNEAU

Maire

